

# ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

Arrêté n°06-03/2025

**Objet : Nomination et suppression de mandataires de la régie de recettes de la Maison de l'Enfance-CPJ2**

Centre Communal  
d'Action Sociale

La Présidente du CCAS de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07 mars 2025,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 07 mars 2025,

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 07 mars 2025,

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

A compter du 07 mars 2025, Mesdames Véronique REGNERY, Peggy MOREL, Sandrine PROTAIS, Estelle ARGENTIN, Laurence FOLLAIN, Mélanie LEFEBVRE, Mélanie HAUGUEL sont nommées mandataires, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes de la Maison de l'Enfance, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. Il convient de supprimer de la liste des mandataires Mesdames Véronique BEMONT, Véronique SCHOT, Fabienne GIARDINIERI, Maria DE FIGUEIREDO, Bernadette GRANCHER, Catherine DEBRAY et Carole TROADEC.

### **Article 2 :**

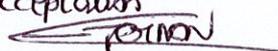
Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.  
Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

### **Article 3 :**

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,  
le 17 mars 2025



Vu pour Acceptation 

SIGNATURES DU REGISSEUR TITULAIRE

ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT

Alexandra Roquigny

PRECEDEES DE LA FORMULE MANUSCRITE

“VU POUR ACCEPTATION ”

SIGNATURE DU

Vu pour acceptation 

MANDATAIRE PRECEDEE

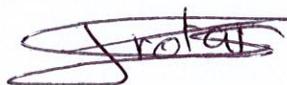
DE LA FORMULE MANUSCRITE

“VU POUR ACCEPTATION ”

Vu et acceptation 

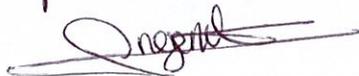
Vu pour acceptation 

Vu pour acceptation

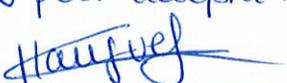


Estelle Argentin

Vu pour acceptation



Vu et acceptation 

Vu pour acceptation 

Votre correspondant : Direction des Finances